



Joinville-le-Pont, le 19 octobre 2009

Secrétariat du Maire

OD/OS/CL

Dossier suivi par : Corinne LEBON

☎ : 01.49.76.60.04

Objet : votre courrier

**Madame Laurence VILLAUME**

38 quai de Polangis

94340 JOINVILLE LE PONT

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier me faisant part de vos diverses suggestions en matière de développement durable. Elles ont retenu toute mon attention car elles entrent parfaitement dans le cadre de la politique environnementale volontariste que je souhaite mettre en place à Joinville-le-Pont, avec l'aide efficace du Comité Consultatif Environnement. Je vous remercie par ailleurs de votre appréciation positive sur nos efforts en matière de gestion durable de l'environnement de notre ville.

Je vous confirme donc que la Ville de Joinville-le-Pont n'utilise plus de pesticides (fongicides ou insecticides) et réduit drastiquement sa consommation de produits phytosanitaires (herbicides).

La Ville exécute en régie les opérations de désherbage, sans recours à la sous-traitance. Je peux donc vous confirmer que les 1600 pieds d'arbres recensés à Joinville sont désherbés mécaniquement une fois par an en février par le service des Espaces verts, qui y affecte en moyenne 8 jardiniers pendant 4 semaines, et qu'une intervention complémentaire est éventuellement réalisée au mois d'octobre en fonction de la repousse.

En dehors de ces périodes, les services ont recours à un traitement antigerminatif, qui n'est pas un herbicide total : il s'agit du BUFFALO SH, composé à 48 % d'oxadiazon, à 24 % de carbétamine et à 2,4 % de diflufenicanil, afin de limiter la repousse.

En ce qui concerne l'utilisation du glyphosate en matière de traitement des surfaces minérales (trottoirs, voiries, caniveaux, etc...) sachez que nous sommes très attentif à la réduction de son emploi. Pour preuve, nous n'en consommons que 40 l par an pour 500 000 m<sup>2</sup> de surface communale de voirie, ce qui représente le chiffre dérisoire de 1 l par an pour 12 500 m<sup>2</sup> de voirie.

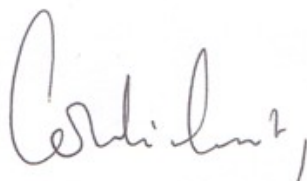
J'ai bien noté le souhait de Joinville Ecologie d'être consulté sur le futur réaménagement du quai de Polangis. Comme cela a été le cas, pour le quai du Barrage, dont les travaux de réaménagement seront prochainement terminés, le futur

projet sera présenté et débattu dès qu'il sera élaboré en Comité Consultatif Environnement, instance dans laquelle Joinville Ecologie dispose de deux représentants. Pour information, il n'est pour l'instant aucunement prévu de remplacer les robiniers, à l'exception bien sur des spécimens malades.

En ce qui concerne le quai du Barrage, aucune « artificialisation » de cet espace n'a été réalisée : le réaménagement des circulations a, au contraire, été mené dans le respect de l'existant. Le chemin sableux entre la berge et le muret anti-crués a donc seulement été stabilisé et conforté. Notre respect de l'environnement a même été réaffirmé par l'utilisation d'un nouveau revêtement à base de liant végétal. Nous avons également reconstitué la banquette enherbée qui permet aux arbres de mieux se développer, de lutter contre le ruissellement, et de reconstituer la nappe phréatique.

Enfin, la Ville de Joinville-le-Pont est adhérente du syndicat Marne-Vive, qui effectue un travail remarquable en matière de préservation et d'amélioration de la biodiversité et des différents milieux liés au fleuve. Je ne manquerai donc pas de transmettre aux instances de ce syndicat votre souhait que la lutte contre la prolifération des ragondins soit menée de façon raisonnée et non pas abusive.

Vous remerciant encore pour vos contributions, je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



**Olivier DOSNE**  
Maire de Joinville-le-Pont